confrontées avec les jeunes Antoine Tweschnizin, et Pauline Dumortier qui ont été entraînés de la maison d'arrêt.

Tous ont pu nier et déclarent que Maurice Blanc, mari de Mme Henry et qu'ont eu tout intérêt de participer au vol.

LA MÈRE DE BOUCHE

Il y a deux jours, Bouche a reçu de sa mère, qui, en le cité, habite Wattignies, hameau de l'Aubaine, une lettre pathétique dans laquelle la pauvre femme adjure son fils de dire la vérité et de faire des aveux, si c'est lui qui a assassiné Madame veuve Henry.

Le complice de Tweschnizen, a répondu hier matin à cette lettre. Il reproche violemment à sa mère d'avoir pu un moment douter de lui. « J'ai toujours été avec le faible contre le fort. » Jadis victime d'une ressemblance fatale mais j'espère que l'erreur dont je suis victime, sera reconnue bientôt, et que je pourrais venir vous embrasser dans quelques jours. »

Bouche, en terminant sa lettre, renouvelle ses déclarations d'innocence. Il lit « qu'il trouvent monstrueux d'être trois pour assassiner une pauvre vieille femme. »

INTERROGATOIRE DE TWCHUIZEN

Le lutteur, interrogé par le juge d'instruction, a comme à son habitude répondu avec complaisance à toutes les questions qui lui étaient posées. Antoine Tweschnizen, prétend toujours que c'est Bouche qui a été l'inspirateur de l'affaire.

Du reste, ajoute-t-il, mon complice m'avait déjà proposé d'autres coups à faire avant celui qui a amené mon arrestation et celle de Pauline Dumortier. Cet ami que nous devions nous introduire chez un peintre, dont je ne me rappelle plus le nom, pour le dévaliser. Nous avons été empêchés par des circonstances indépendantes de notre volonté. Une personne de Bouchin, un contier de la rue Neuve et d'autres personnes de la ville devraient également recevoir votre visite. Comme fois, c'est Mr. Bouche qui dressait le plan de bataille, lequel, du reste, se trouvait impraticable la plupart du temps, étant trop audacieux.

CONFRONTATION DE BOUCHE ET DU LUTTEUR

Après l'interrogatoire de Twschnizin, Bouche a été extrait de sa cellule et amené devant le lutteur dans le cabinet de M. Duvaine.

On aurait pu croire que cette confrontation allait être sensationnelle, et forcé Bouche à faire quelques aveux. Il n'en a rien été. Le pseudo-commis-voyageur a persisté dans son système de défense, niant formellement les faits qui lui étaient reprochés. Il a même été beaucoup plus loin, car audacieusement, il a déclaré qu'il connaissait Antoine Antoine le choisir, et ne l'avait presque jamais vu. Cette déclaration a mis fin à la confrontation des deux complices, qui séparément, ont été remis sous les verrous.

PAULINE DUMORTIER et Mme HENRY

Pauline Dumortier a été mise en présence de Mme Henry, cousine de la victime du crime de la rue Gambetta. On se souvient que Mme Henry était allée rendre visite à sa parente le jour même où le crime fut commis. Elle avait aperçu la fameuse bonne que la police recherche à longueur et qui n'était autre que Pauline Dumortier.

Cette confrontation n'a pas été d'un très grand intérêt, Pauline Dumortier ayant évoqué toute participation dans l'affaire entre elle et Tweschnizen à l'assassinat de Mlle Henry. Elle a été abonnée faite par le fonctionnaire. Neuvillemont, Mme Henry, a partiellement reconnu l'accusée.

TÉMOIGNAGES

Les témoins dont nous citons les noms plus haut, ont été entendus. Ils n'ont apporté aucun fait nouveau à l'instruction. On sait, du reste, que Bouche qui avait déjà été mis en cause, avait affirmé que leurs témoignages sont inexacts.

AUTOUR DE LILLE

HAUBOURDIN. — Nous recevons de cette ville la communication suivante :

« L'ami quelquefois le journal utiles bien pensé *le Croix du Nord*, j'étais presque arrivé à croire avec lui que le Gouvernement républicain se montrait bien complaisant vis-à-vis de nos malheureux prêtres.

Je plaignais sincèrement le sort de ces pauvres hères tracassés et persécutés comme aux plus mauvais temps du paganisme, et je n'étais pas loin d'accuser de mauvaise foi un ministère qui, me disait-on, violait sans cesse les jours les plus principes fondamentaux du concordat.

Mais un de mes amis, plus sceptique et voyant le trouble de mes pensées, me conseilla pour mon édification, de me reporter à la situation créée aux prêtres lors de sa promulgation de ce fameux concordat, et de la comparer à celle qui leur est faite par les radicaux d'aujourd'hui.

Pour mieux me convaincre il me communiqua un document authentique qui me parut plein d'une douce saveur.

Je lui, en effet, que : « l'an onzième de la République Française, à deux heures de relevée, par devant les autorités constituées en » délégués (trop nombreuses pour les citer ici) » le citoyen Jean-Marie Eloi Dachin, prêtre » nommé aux fonctions de curé de la commune » d'Haubourdin a prêté le serment prescrit par » l'art. 27 de la loi du 18 Germinal an X, ainsi » conçu :

» Je jure et promets à Dieu sur les saintes évangiles de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution et la République française, je promets aussi de veiller avec soin, notamment, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique, et *si dans mes prières ou ailleurs j'apprends qu'ils se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au gouvernement.*

Le dit procès-verbal a été dressé et rédigé par le citoyen Baum aîné, *en présence du Préfet* assistant du *Préfet* et les ecclésiastique qui ont prêté le serment, tous ont déposé aux archives de la Préfecture.

Rien pas curieux, mais voudrais bien savoir ce que dirait *La Croix* et le ministère Waldeck-Rousseau, agissant l'exemple du premier comme voulait transformer les curés en casseurs politiques.

Je vous difficilement aux prêtres d'aujourd'hui devoir de fidélité à la Constitution, refuser de faire partie d'aucune ligue anti-républicaine et mettre leur sacerdoce au service du gouvernement pour le renseigner sur tout ce qui pourrait se tramer contre la sécurité de l'Etat.

Certes, il n'entrera jamais dans la pensée d'un républicain de faire pression sur un clergé, ce nous serait infâme que celui qui les lois concordataires lui imposaient, mais puisque « la Croix » prétend tous les jours que ces lois sont violées, puisque en chaire, bien souvent, notre curé et les prédicateurs s'élèvent violemment contre cette prétendue violation, il ne semble pas mauvais de leur rappeler quelque lois de mémoire.

Qu'ils étudient et méditent la loi du 10 germinal an X, laquelle contient les articles organiques de la convention passée entre le premier consul et Pie VII le 26 messidor an XI, et, vite veulent être sincères ils reconnaîtront avec nous que la troisième République est une Marianne bien débonnaire, dans tous les cas, beaucoup plus tolérante que son aînée.

Signé : **JEAN de la Bouvreque.**

Violent incendie à La Bassée

Un incendie qui s'est développé avec une grande rapidité s'est déclaré, la nuit dernière, vers onze heures, dans la fabrique de sucre de MM. Prémierque et Dubreille, située route d'Estaires.

Le feu a pris naissance au deuxième étage du bâtiment principal renfermant quantité des principaux appareils servant à la fabrication, et s'est étendu bien vite aux petites annexes, avec lesquelles il était en communication par de larges baies vitrées.

Sitôt l'alarme donnée, les Sapeurs-Pompiers de la Ville, sous la conduite de leur capitaine, accoururent avec le matériel de feu dont ils disposent présentement : ils furent bientôt suivis de l'équipe spéciale de M. le Maire amenant, de son côté, deux autres pompes qui, sur l'injonction du capitaine Mahieu, durent constituer, en dehors de l'établissement, le parc de réserve.

Dès l'arrivée des premiers secours, on se rendit rapidement compte qu'il n'y avait qu'à faire la part du feu car la toiture flambait déjà et on tardait pas de faire à s'écrouler sur le plafond du rez-de-chaussée qui peu après s'effondra à son tour.

Malheureusement, un stuts assez profond et de faible contenance, seule ressource en eau dans l'usine et dans le voisinage, fut bien vite épuisé, et les sapeurs-pompiers durent se borner à faire la sage.

Après deux heures de lutte acharnée, on était enfin maître du feu et l'on pouvait se rendre compte de l'étendue des dégâts qui, d'ailleurs, restent pas à moins de 70,000 francs concernant en partie car une compagnie d'assurances.

Il y a, en outre, un danger était extrêmement de la Compagnie fut sonné, et sur la demande des sinistrés, une équipe de sauvegarde de dix hommes reste pour surveillance durant le reste de la nuit.

Des dépositions recueillies, il semble résulter que la cause du sinistre reste inexplicable, l'usine n'étant pas en en moment en activité.

Nous devons ajouter, pour compléter nos informations, qu'un arrêté municipal en date du 12 avril 1900, réglementant désormais la concession du tourbon de l'usine, a été pris et rapporté — par conséquent toujours en vigueur — à cité intentionnellement violé dans l'espoir de retarder l'arrivée des secours, tant de la population, que du corps des sapeurs pompiers.

Quel sectarisme, même devant le péril.

LE NORD

DOUAI

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Douai a tenu vendredi soir une longue séance, d'ailleurs peu importante, sous la présidence de M. Charles Bertin, maire, assisté de MM. Hanotte et Demont, ses adjoints.

Voici le résumé des principaux décisions qui ont été prises. Le Conseil :

Vote des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 54,000 fr. environ, au l'exercice 1901 accordés à raison d'un franc le mètre carré, pour la construction des maisons ouvrières : 1° 39 ares 77 du terrain à la Scarpe (ouvrages d'habitations ouvrières de Douai) ; 2° 31 ares 19 à la Société *Prévoyance*, fondée dans la même but ; — allouer un subside de 2600 francs à la Musique municipale pour l'aider à participer au concours de Lille.

Renouveler jusqu'au 31 décembre 1905 la durée des entreprises d'entretien des propriétés communales ; — décide l'acquisition, moyennant la somme de 20,000 fr. d'une maison portant le n° 13 de la rue de la Clorie pour permettre l'élargissement de la rue de la Clorie ; — décide la création d'une troisième classe de sciences à l'Ecole supérieure ; — vote l'achat d'un brancard et d'une voiturette pour augmenter le matériel de service d'ambulance et de désinfection.

Décide la construction d'un nouveau bureau d'octroi, rue de Bellain ; désigne M. Forel comme directeur du théâtre de Douai pendant la composition 1902-1903 ; émet un vœu sur la proposition de M. Raoul Dubron deux voeux demandant la création d'un nouveau train entre Cambrai et Douai par Aubigny au Bac et réclamant la pose de poteaux aux lettres dans la ralle des passe-portes et sur le quai intérieur de la gare de Douai.

Nécrologie du 21 mars. — Naissance — Clémence Marcel, veuve d'Enfer.

Décès. — Isabelle Logeon, 2 ans, rue St-Albin, 31 — Alphonse Dutoit, 3 ans, rueille des Aulx, 15.

L'affaire de Waziers

Nous avons dit hier que Dernoncourt, inculpé du crime de Waziers était venu se constituer prisonnier et qu'il niait énergiquement sa culpabilité et invoquant un alibi.

Il résulte des premiers renseignements recueillis que les accusations des assassins de Dernoncourt paraissent fondées. Aussi le magistrat instructeur n'a-t-il fait remettre en liberté.

VALENCIENNES

Conseil de révision. — La dernière journée a été consacrée aux jeunes gens du canton sud. Le président a été présidé par M. Gruyer, conseiller de préfecture ; les conseillers généraux et d'arrondissement étaient MM. les docteurs Castiau et Burre. Il n'y a pas eu d'incidents.

Suites d'un accident. — Léon Bar, victime de l'accident que nous avons relaté vendredi matin, a succombé vendredi soir sans avoir repris connaissance.

Nos artistes. — M. Pierre Daniel, ancien élève de nos Académies, est admis quatrième lauréat pour le concours du grand prix de Rome, gravures en médaille.

Rixe grave. — La nuit dernière, une demi-douzaine d'individus se sont livrés, rue de Lille, à un pugilat sérieux, armés au cours duquel un coup de couteau a été porté.

Accident de voiture. — M. Eugène Dolière, âgé de 21 ans, comptoire à Anzin, faisant la rencontre hier après midi de M. Auguste Bar, marchand tripier à Anzin, qui se trouvait en voiture et il lui demandait de le laisser prendre place à ses côtés. M. Bar y consentit. Arrivé sur le Grand-Place, les deux hommes s'arrêtèrent dans un cafe.

M. Dolière sortit le premier, et, remontant dans sa voiture, il fouette le cheval, qui partit à fond de train en direction d'Anzin.

Comme le conducteur était pris de boisson, il ne sut pas diriger le cheval qui, aux abords de la gare, alla donner, très balisée, dans un poteau contre de l'usine d'Epeuil et Meuse.

Par suite du choc les deux brancards de la voiture furent brisés, le cheval fut très grièvement blessé. On dut le transporter chez Mme veuve Dupont, aubergiste, rue de Lille.

Quant à M. Dolière qui avait été projeté sur le sol, il n'eut que quelques contusions sans gravité.

Accident. — Paul Lebrun, 34 ans, camionneur chez M. Dessouville, a reçu sur le pied gauche un fût qui l'écrasait. L'indisponibilité le fera rester de 16 jours.

Vol-vol de marchandises par employés. — L'assemblée générale des membres du comité syndical aura lieu aujourd'hui dimanche, à 4 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Soirée musicale. — Les élèves de l'Ecole Nationale de Musique offriront une soirée à leurs familles, ce soir, à 8 heures un quart, au théâtre.

BLANC-MISSERON. — M. le vérificateur des douanes et M. Mogrier, commissaire spécial du sol, en gare de Blanc-Misseron un wagon coqué appartenant à un trois venant de Belgique. La plombe a dû être brisée et mise à los de labac. Une enquête est ouverte.

BRILLON. — Vers 4 heures et demie, M. Joseph Dumont, curé de Brillon, et sa servante, Mademoiselle Lemaire, étaient quittés le presbytère pour se rendre au salut.

Lorsqu'ils revinrent, ils constatèrent avec stupéfaction que pendant leur courte absence un malfaiteur s'était introduit dans l'habitation, qu'il avait bouleversé de fond en comble.

Deux montres, l'une en or, celle de M. Dumont ; l'autre en argent, celle de la servante, avaient disparu. Mais le malfaiteur avait négligé d'emporter des vases en or, un vermeil et en argent qu'il n'avait pas découvert une somme de 6,000 fr. en pièces d'or et d'argent. Une enquête est ouverte.

ANZIN. — C'est ce soir que la cercle dramatique anzinois donnera sa fête littéraire, musicale et dansante, à 8 heures et demie, dans les salons de la Mairie.

BEUVRAGES. — Une conférence sur l'antiacoolisme sera faite à l'école de garçons aujourd'hui, à trois heures et demie ou soir, par M. Lesson, directeur d'école à Valenciennes.

Les dédits de tombola seront délivrés aux membres de l'Association présents à la conférence.

Après la conférence aura lieu le tirage de la tombola.

AVESNES

SUICIDE D'UN JEUNE GARÇON à Noyelles

M. Daniel Hannequart, cultivateur, demeurant à Taisnières-en-Thérache, se rendait à Noyelles, pour visiter la famille Goutière, avec laquelle il est très lié.

Arrivé au seuil de la fille Paul, âgé de 17 ans, hachait de l'hivernage dans l'aire de la grange, il y fut pour lui dire bonjour. Qu'on juge de la dououreuse surprise de M. Hannequart, lorsqu'il vit ce jeune homme pendu à l'aide de sa ceinture de flanelle, à la manivelle du hachepailles et ne donnant plus signe de vie.

Tout porte à croire que Paul Goutière, à qui la vie se présentait souriante, a obéi à un accès d'aliénation mentale.

HAZEBROUCK

ESTAIRES. — M. Mougey, commissaire de police, a arrêté un voleur qui venait de dérober plusieurs roulets à M. D... d'Armentières, installé sur le marché.

DUNKERQUE

C'est aujourd'hui dimanche, 23 mars, qu'aura lieu le lancement du navire, 4-mâts *Adolphe*.

Naufrage à Islande

PERTE D'UNE GOELETTE

Après le naufrage de la goélette *Louise et Gabrielle*, voilà qu'une dépêche annonce la perte avec les lieux de pêche à Islande de la goélette *Jacquet*, capitaine Léonard Zoondquindi, armateur M. Hecquet.

C'est encore à la suite d'un abordage avec un vaisseau qui a coulé bas, sans produit. Fort heureusement, l'équipage a été sauvé et les 20 hommes se trouvent actuellement à Aberdeen d'où ils seront rapatriés sous peu.

Une affaire regrettable

Une scène de tapage s'est produite vendredi soir, rue Alexandre III, Mme F..., femme d'un bijoutier-horloger, avait été, à la suite d'une dénonciation de Mme Mazy, voisine, prévenue du domicile conjugal et son enfant en bebé de 4 ans, avait été laissé au père.

Mme Mazy, Mme F..., profita de l'absence de ce dernier pour entrer dans le magasin et enlever l'enfant. M. F..., prévenu, arrive aussitôt et une discussion plus que vive s'élève entre les deux époux.

Le police intervenait et M. et Mme F... furent conduits en voiture au commissariat de police.

BOURBOURG-CAMPAGNE. — M. Cuître Jean-Baptiste, 33 ans, batelier, vient en péril sa vie de tirer de l'eau le nommé Gustave Hanon, de l'Epinette, âgé de 66 ans, qui, trompe par l'obscurité est tombé dans le canal de Bourbourg, à l'endroit dit le Plantis.

FINANCES

Paris, 15 22 mars 1902.

Les affaires sont nulles, mais les tendances restées assez bonnes.

Nous cotons aujourd'hui 3 0 0 à 100 60 et 3 1/2 0 0 à 102 fr.

Les établissements de crédit sont fermés dans leurs ensemble, tout en étant en fait au Sénat de 611 ; les banques coloniales ont gagné 10 fr. en moyenne du cours de Saint-Louis-Neuville. 25 francs de prix en cours, Rio-Tinto, 20 francs, Suez 10 fr. Mine-Cœur (France) 1er prix 50 fr. — 2me prix 40 fr. Sp. 20 fr. — 3e 20 fr. — 4e 20 fr. — 5e 20 fr. — 6e 20 fr. — 7e 20 fr. — 8e 20 fr. — 9e 20 fr. — 10e 20 fr. — 11e 15 fr. — 12e 15 fr. — 13e 15 fr. — 14e 15 fr. — 15e 15 fr. — 16e 15 fr. — 17e 15 fr. — 18e 15 fr. — 19e 15 fr. — 20e 15 fr. — 21e 10 fr. — 22e 10 fr. — 23e 10 fr. — 24e 10 fr. — 25e 10 fr. — 26e 10 fr. — 27e 10 fr. — 28e 10 fr. — 29e 10 fr. — 30e 10 fr. —